

## **BUREAU**

du lundi 7 décembre 2020

## **COMPTE RENDU**

**Sous la présidence de Monsieur Jean-François DEBAT, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.**

**Présents** : Jean-François DEBAT, Bernard BIENVENU, Monique WIEL, Michel FONTAINE, Guillaume FAUVET, Isabelle MAISTRE, Eric THOMAS, Aimé NICOLIER, Sylviane CHENE, Jean-Pierre ROCHE, Emmanuelle MERLE, Claudie SAINT-ANDRE, Sébastien GOBERT, Jean-Marc THEVENET, Yves CRISTIN, Thierry MOIROUX, Thierry PALLEGOIX, Jean-Luc ROUX, Jonathan GINDRE, André TONNELIER, Bruno RAFFIN

**Excusés** : Walter MARTIN, Virginie GRIGNOLA-BERNARD, Jean-Yves FLOCHON, Valérie GUYON

**Secrétaire de Séance** : Isabelle MAISTRE

\*\*\*\*\*

**Par convocation en date du 30 novembre 2020, l'ordre du jour est le suivant :**

**DECISIONS DE GESTION\*** :

**Développement économique, Emploi, Innovation, Commerce, Tourisme, Agriculture, Enseignement Supérieur**

1 - Requalification de la Plaine Tonique - Validation du programme global et de l'Avant-Projet des espaces extérieurs Tranche 1

**DECISIONS D'ORIENTATION :**

- Requalification du Centre Louis Jannel à Montrevel-en-Bresse
- Gymnase communautaire de Villereversure – travaux de reprise de la toiture
- Plan de soutien à l'Economie
- Examen de la note de synthèse du Conseil Communautaire du 14 décembre 2020 (suite)

\*\*\*\*\*

**Délibération DB-2020-147 - Requalification de la Plaine Tonique - Validation du programme global et de l'Avant-Projet des espaces extérieurs Tranche 1**

Par délibération en date du 10 décembre 2018, le Conseil de Communauté a approuvé les grands principes du schéma d'aménagement global de requalification de la Plaine tonique, confié la mise en œuvre du programme de travaux à la SPL Cap3B Aménagement et donné délégation au Bureau de l'Agglomération pour la mise en œuvre de ce programme.

Ce même jour, le Bureau a confié à la SPL Cap 3B Aménagement (devenue IN TERRA) la réalisation du programme global de requalification de la base de loisirs de la Plaine Tonique via une convention de mandat.

Ce projet a fait l'objet d'une présentation complète en Conférence des Maires le 5 octobre 2020 précisant :

- les enjeux de cet équipement nécessitant une restructuration en profondeur ;
- les objectifs qui n'ont pas varié depuis trois années ;
- le site actuel dans ses deux composantes « camping 4 étoiles et base de loisirs » ;
- le programme d'aménagement des espaces extérieurs ;
- la modernisation du camping avec notamment le développement d'hébergements locatifs en lieu et place d'emplacements nus ;
- le programme des bâtiments prioritaires dont l'espace aquatique, la maison du lac, le bâtiment d'accueil ;
- les financements actuels et à rechercher dans le cadre du Plan France Relance et autres dispositifs.

Pour rappel, le programme de requalification doit à la fois intégrer le positionnement touristique de demain : une image renouvelée autour des thèmes de l'EAU, de la NATURE, du BIEN ETRE et de la FORME, et répondre aux objectifs suivants :

- améliorer la qualité actuelle du site et son niveau d'accueil ;
- moderniser le site pour le rendre plus agréable et fonctionnel par une mise à niveau des infrastructures et une approche plus végétale ;
- renforcer l'image de la Plaine tonique en tant que destination touristique incontournable à l'échelle départementale,
- faciliter l'accès des familles en promouvant un tourisme de loisirs de proximité ;
- renforcer et développer de nouvelles offres d'activités et de services pour élargir les clientèles et développer l'accueil en ailes de saison (printemps/automne) ;
- renouveler, diversifier et qualifier l'offre en matière d'hébergement et de restauration ;
- intégrer la dimension de transition écologique du site dans son ensemble.

**CONSIDERANT** que l'enveloppe budgétaire prévisionnelle maximale pour cette opération de requalification de la Plaine tonique s'élève à un montant de travaux de 15 310 K€ HT ;

**CONSIDERANT** que suite à la présentation en Conférence des Maires le 5 octobre 2020, les investigations se poursuivent pour rechercher une économie substantielle sur le montant de l'opération, principalement la construction du bâtiment « d'accueil » et les travaux d'aménagement des espaces extérieurs ;

**CONSIDERANT** qu'en 2019, dans le cadre du mandat avec la SPL IN TERRA, la maîtrise d'œuvre pour la réalisation des infrastructures avec mission d'architecte en chef a été confiée au groupement AXE SAONE Architectes paysagistes (mandataire) / SUEZ Consulting / Aintégra / Tectoniques Ingénieurs / Tectoniques Architectes ;

**CONSIDERANT** que les études engagées intègrent, conformément au programme de l'opération, les éléments suivants :

- un plan d'aménagement actualisé répondant aux enjeux d'accessibilité et de fonctionnement général du site dans son intégralité : base de loisirs et camping ;
- une démarche de projet limitant l'impact environnemental et améliorant l'environnement immédiat du site ;
- un projet fortement végétalisé réduisant l'imperméabilité du sol ;
- une offre de stationnement raisonnée et mutualisée ;
- la création de nouveaux espaces de loisirs et la remise en état des réseaux défectueux ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire d'affirmer une identité du lieu par des matériaux choisis, fédérateurs et emblématiques. Est préconisé le bois associé à l'acier à décliner pour traiter les limites, créer le mobilier et la signalétique, concevoir des pavillons pour accueillir notamment les fonctions de guinguette, épicerie etc., construire et habiller les bâtiments, développer une offre d'hébergement pour le camping ;

**CONSIDERANT** que le coût prévisionnel des travaux de l'aménagement des espaces extérieurs au stade de l'Avant-Projet est de 3 160 K€ HT pour la tranche n° 1 concernant les secteurs suivants :

<i>Nature des secteurs</i>	<i>Surface</i>	<i>Montant HT</i>
Parvis d'entrée et parc de stationnement végétalisé de 400 places : un signal fort et un espace vitrine des valeurs paysagères du site	35 420 m <sup>2</sup>	2 023 000 €
Jardins de la Reyssouze : un nouvel espace « renaturé » pour une mise en valeur des berges de la Reyssouze et du Tour des Lacs	15 890 m <sup>2</sup>	557 000 €
Grande plage : des lieux identifiés par des usages et des ambiances renouvelées	20 230 m <sup>2</sup>	580 000 €

auquel s'ajoutent :

- la somme de 330 K€ HT pour la réalisation des pavillons « épicerie/guinguette, vestiaires, sanitaires et local Maître-Nageur Sauveteur », éléments indissociables à la restructuration de la grande plage ;
- la somme de 430 K€ HT pour la sécurisation de la Route départementale 28, travaux dont le Département de l'Ain confie la maîtrise d'ouvrage déléguée à la Communauté d'agglomération ;

**VU** la délibération du Conseil de Communauté en date du 10 décembre 2018 approuvant les grands principes du schéma d'aménagement global de requalification de la Plaine tonique ;

**VU** la délibération du Bureau en date du 10 décembre 2018 approuvant la convention de mandat à confier à la SPL Cap 3B Aménagement (devenue IN TERRA) pour la réalisation en son nom et pour son compte du programme de requalification de la Plaine Tonique ;

**VU** la décision du Bureau en date du 15 avril 2019 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des infrastructures avec mission d'architecte en chef ;

**VU** l'avis favorable des membres du Comité de pilotage de la requalification de la Plaine Tonique lors de la présentation du contenu de l'Avant-Projet par le cabinet AXE SAONE Architectes Paysagistes en date du 21 janvier 2020 ;

**VU** l'avis favorable de la Conférence des Maires réunie le 5 octobre 2020 ;

**VU** les délibérations du Bureau en date du 12 octobre 2020 sollicitant les participations de la Région Auvergne-Rhône Alpes et du Département de l'Ain au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 ;

**Il est demandé au Bureau, dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil de Communauté, de bien vouloir :**

**VALIDER** le programme global de requalification de la Plaine tonique, l'Avant-Projet d'aménagement des espaces extérieurs – Tranche n°1 ainsi que les pavillons associés à la grande plage dans la limite maximale d'une enveloppe de travaux de 15,3 M€ ;

**ACCEPTER la maîtrise d'ouvrage déléguée du Département de l'Ain pour les travaux de sécurisation de la RD 28 ;**

**AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tous les documents et pièces afférentes à ce dossier ;**

**AUTORISER la SPL IN'TERRA, agissant en qualité de mandataire de la CA3B, à signer tous les documents et pièces afférentes à ce dossier.**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU, à l'unanimité,**

**VALIDE le programme global de requalification de la Plaine tonique, l'Avant-Projet d'aménagement des espaces extérieurs – Tranche n°1 ainsi que les pavillons associés à la grande plage dans la limite maximale d'une enveloppe de travaux de 15,3 M€ ;**

**ACCEPTER la maîtrise d'ouvrage déléguée du Département de l'Ain pour les travaux de sécurisation de la RD 28 ;**

**AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer tous les documents et pièces afférentes à ce dossier ;**

**AUTORISE la SPL IN'TERRA, agissant en qualité de mandataire de la CA3B, à signer tous les documents et pièces afférentes à ce dossier.**

\*\*\*\*\*

---

**La séance est levée à 18 h 35.  
Prochaine réunion du Bureau :  
Lundi 14 décembre 2020 à 15 h 30**

**Fait à Bourg-en-Bresse, le 8 décembre 2020.**